



Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 21 août 2017, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4) et M. Louis-Georges Thomassin (district 5).

En l'absence de Mme Christiane Auclair (district 2) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 300-08-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 301-08-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 08-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt du procès-verbal de correction PVC-008-17

Adoption de règlements

8. Adoption du Règlement 808-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service, d'un camion et ses équipements de déneigement et d'un mini-chargeur sur roues et ses équipements, remboursable sur 10 ans*
9. Adoption du Règlement 810-17 - *Règlement abrogeant le règlement 800-17 relatif à l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000\$ des disponibles de divers règlements*

Avis de motion

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 812-17 - *Règlement modifiant le règlement 806-17 décrétant un emprunt de 365 000\$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans*
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 811-17 - *Règlement établissant la rémunération du personnel électoral, modifiant le Règlement 787-16*
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 813-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour effectuer des travaux correctifs pour l'écoulement des eaux pluviales, remboursable sur 20 ans, abrogeant le Règlement 809-17*

Urbanisme

13. Demande de PIIA – 393, avenue Sainte-Brigitte
14. Premier projet de résolution PPR-313-08-17 visant à régulariser la classe d'usage existante pour l'immeuble situé au 19, rue Auclair, en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*
15. Approbation de la résolution accordant un permis de construction pour un immeuble à trois logements et une dérogation à la marge de recul pour l'immeuble situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317), en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, initialement adopté sous PPR223-06-17

16. Approbation de la résolution accordant un changement d'usage pour l'immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601), en vertu du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, initialement adopté sous PPR224-06-16

17. Renouvellement des mandats de membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Trésorerie

18. Affectation de la réserve pour aqueduc – Puits SBL-5

19. Virement budgétaire n° 5

Approvisionnements

20. Adjudication de contrat à *Allen Entrepreneur général* pour la réparation de la conduite d'eau potable du puits SBL-5

21. Adjudication de contrat à *Charles-Auguste Fortier inc.* pour l'exécution de divers travaux – Réfection des rues de l'Étang et Langevin (Lot A), 35 rue Goudreault (Lot B) et rues du Collège et de la Patinoire (Lot C)

22. Adjudication de contrat à *Laboratoire d'Expertises de Québec Itée* pour le mandat de contrôle et de la qualité des sols et des matériaux pour des travaux divers – Réfection des rues de l'Étang et Langevin (Lot A), 35 rue Goudreault (Lot B) et rues du Collège et de la Patinoire (Lot C)

23. Adjudication de contrat à *Les Excavations Lafontaine inc.* pour les travaux de drainage et de réhabilitation de conduites (émissaires)

24. Adjudication de contrat à Groupe Coopératif Dynaco pour la fourniture d'un mini-chargeur sur roues

Loisirs

25. Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse

Travaux publics

26. Directive de changement – Construction d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs (Avenant 4)

27. Renouvellement du contrat d'entretien de l'avenue Sainte-Brigitte avec le MTMETQ

28. Autorisation à *Beaudoin Hurens* pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2

Ressources humaines

29. Adoption de la *Politique sur le port des appareils de protection respiratoire*

30. Adoption de la *Politique pour les équipements de protection individuelle (EPI)*

Autorisation de signatures

31. Autorisation de signatures d'actes notariés – Développement Bellevue, phase 6

Divers

32. Ratification de l'entente pour les travaux sur la propriété du 35, rue Goudreault

33. Désignation d'un enchérisseur pour la Ville dans le cadre de la vente pour non-paiement de taxes

Période de questions

34. Période de questions

Dispositions finales

35. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 302-08-17 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2017
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

ADOPTION DES COMPTES

4. 303-08-17 Adoption des comptes – Lot 08-2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 08-2017 au montant de **869 914,95\$**;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

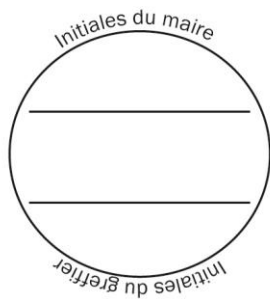
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 21 AOÛT 2017	
9223-0325 QC inc.	522,40 \$
9235-7367 Québec Inc.	1 000,00 \$
A @ Z Serrurier inc.	1 378,00 \$
Académie de Tennis Hérisset Bordeleau	620,87 \$
Admitec	127,62 \$
AECOM Consultants inc.	6 208,65 \$
Air liquide Canada inc.	688,61 \$
Akifer	13 619,90 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	45,99 \$
Amalgame 22	551,88 \$
Amusements Récréofun inc.	3 750,89 \$
Annie Duchesne	255,50 \$
Annie Loiseau	600,00 \$
Annie Ouellet	172,00 \$
Aqua Zach	2 357,71 \$
Aquarium du Québec	2 328,55 \$
Ardel Électrique inc.	2 069,36 \$
Aréo-Feu Itée	908,30 \$
ARPO Groupe Conseil	10 560,45 \$
Asphalte Lagacé Ltée	4 152,57 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	287,44 \$
Audrey Girard	206,00 \$
Aux petits moteurs du Québec	101,21 \$
Batteries Expert	941,37 \$
Bell Canada	2 733,98 \$
Bell Mobilité Cellulaire	762,57 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137,06 \$
Béton sur mesure inc.	512,79 \$
BFL Canada	493,48 \$
C.C.A.P.	717,02 \$
C.O.M.A.Q.	293,19 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	5 550,55 \$
Camille Laflamme Robert	124,50 \$
Canac	2 278,99 \$
Cantol corp.	294,10 \$
Canyon Sainte-Anne	1 923,50 \$
Capitale Hydraulique	61,85 \$
Carrières Québec Inc	876,82 \$
Carte Sonic	646,44 \$
CCAQ	282,15 \$
Centre Hydraulique GMB inc.	799,43 \$
Chantal Potvin	28,70 \$
CHEMACTION	709,40 \$
Christian Haerinck	250,00 \$
CLUB DE GOLF ALPIN INC.	82,90 \$
CONFIAN	2 198,47 \$
Const. Richard Chabot inc.	2 535,49 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	9 804,17 \$
Construction S.R.B. scc	659,16 \$
Corporation du parc de la falaise et de la chute Kabir Kouba	1 056,00 \$
CTM Centre de Téléphonie Mobile	843,92 \$
Cynthia Laberge	147,68 \$
Dan électrique	5 474,05 \$
Dave Brisson	1 000,00 \$
Décora-Fleures	620,87 \$
Deloitte	9 257,50 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	14 413,71 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

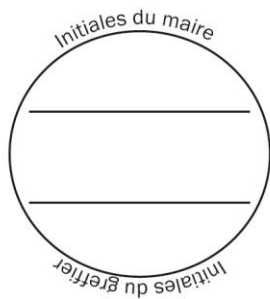
Distribution Michael Prévost	612,05 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	729,79 \$
Dominic Haerinck	250,00 \$
Drolet ressort inc.	4 427,31 \$
Éco-vert entretien paysager inc	10 478,16 \$
ELECTROMIKE INC.	281,45 \$
Emco Ltée	544,21 \$
Employé # 232	24,12 \$
Employé # 304	91,98 \$
Employé # 324	133,15 \$
Employé # 387	744,32 \$
Employé # 433	60,20 \$
Employé # 454	166,66 \$
Employé # 469	82,70 \$
Employé # 547	74,22 \$
Employé # 561	60,89 \$
Employé # 563	210,00 \$
Employé # 567	94,99 \$
Énergie Valero inc.	4 602,63 \$
Ent. d'Électricité Rodrigue Brochu inc.	2 469,12 \$
Équipement St-Vallier Inc	68,53 \$
Équipements E.M.U.	44,70 \$
Evollia	2 414,48 \$
Excavation Mario Vallée	2 532,83 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500,00 \$
Fédération Desjardins du Québec	23,00 \$
Fonds d'information sur le territoire	252,00 \$
Fournitures de bureau Denis	635,42 \$
FrancoType-Postalia Canada Inc.	1 793,63 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	614,02 \$
Garda World	247,12 \$
Gardium sécurité inc.	337,60 \$
Gaudreau environnement inc.	25 275,72 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	118,88 \$
Gilles Audet excavation	1 802,70 \$
GPA	501,28 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	376,42 \$
Groupe Négotel inc.	748,21 \$
Groupe Ultima inc.	(19 136,12) \$
Gurval Nicolas	470,00 \$
Harb Nasri	390,75 \$
Hewitt Équipement Limitée	151,38 \$
Hydro Québec	331,12 \$
Hydro Québec	50 927,18 \$
Ici l'info	2 198,32 \$
IGA 8162	313,87 \$
Imprimerie Sociale	834,71 \$
Industrielle Alliance 02579	36 420,17 \$
Info Page	164,18 \$
Interconnexions LD	555,22 \$
Introspection	2 265,58 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	137,83 \$
Jean-Jacques Lachance	1 000,00 \$
Joanie Guénard	32,80 \$
Joanie Pelletier	184,68 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	10 184,78 \$
Julie Roy	255,50 \$
Julie Tremblay	2 069,55 \$
Karine Giguère	60,00 \$
Konica Minolta Business Solutions	583,53 \$
Laboratoire Environex	868,07 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	5 324,77 \$
L'Ange Gardien Ford	122,90 \$
Latulippe inc.	692,21 \$
Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM)	2 000,00 \$
Le Soleil	641,98 \$
Le Trèfle d'Or	2 582,10 \$
Les Copies de la Capitale inc.	78,18 \$
Les entrepôts Presto	64,96 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	522,12 \$
Les entreprises L.T.	149,69 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les entreprises Pierre L.Boulos	1 048,61 \$
Les entreprises Tréma	8 527,41 \$
Les expéditions panorama	293,19 \$
Les Gazonniers du Cap (9292-4547 QUÉBEC INC.)	15 979,81 \$
Les Gazons Mainguy inc.	101,58 \$
Les produits Opti-max inc.	915,93 \$
Les Puits du Québec	7 657,00 \$
Leucan	193,00 \$
Librairie Pantoute	1 187,87 \$
Linde Canada limité 15687	108,22 \$
Lirette inc.	51,56 \$
Location d'outils Beauport inc.	32,77 \$
Location Sauvageau	2 138,13 \$
Logitech plus	164,87 \$
Loisirs Duberger les Saules	1 883,29 \$
Louis Hamel enr.	4 252,25 \$
LSM ambiocréateurs	2 115,54 \$
Lumen	565,49 \$
M Broderie	4 665,21 \$
M. Lemieux inc.	319,53 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	37 315,45 \$
Machinerie Landry & Fils	2 736,41 \$
Mack Ste-Foy	1 260,06 \$
Macpek Inc	871,33 \$
Maison Rondeau	3 909,15 \$
Marcoux Gariépy & Associés	1 027,63 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	922,23 \$
Mathieu Diament-Raymond	1 121,01 \$
Maxi Paysage	2 299,50 \$
MED EXPRESS	140,12 \$
Mélanie De Beaumont-Turcotte	25,50 \$
Meridian OneCap	1 148,40 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	862,31 \$
Michel Zalatan	672,00 \$
Ministre des Finances - SQAE	908,38 \$
Ministre du Revenu du Québec	127 009,42 \$
Mont St-Castin les Neiges inc.	3 891,44 \$
NAPA pièces d'autos	1 623,63 \$
Nathalie Dorval	44,80 \$
Noël Nakhoul	164,80 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	1 460,18 \$
Panavidéo	103,14 \$
Paradis aménagement urbain	3 582,87 \$
Patrick Cyr	1 000,00 \$
Pause café Soleil	353,26 \$
PEEQ Construction Inc.	19 373,30 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	1 682,04 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	895,45 \$
Philippe Bourque	500,00 \$
Pierre-Luc Vallée	166,67 \$
PitneyWorks	638,51 \$
PitneyWorks prépayé	114,98 \$
Plongée Capitale	185,69 \$
POGZ	226,50 \$
Postes Canada	365,94 \$
Pro technique Québec inc.	206,96 \$
Productions Nœud Papillon	402,41 \$
Proludik	2 523,70 \$
Publications CCH Itée	135,45 \$
Québec Hydraulique J.L.	664,87 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	11 497,50 \$
Réal Huot inc.	1 048,56 \$
Receveur Général du Canada	52 684,72 \$
Références Systèmes inc.	1 973,26 \$
Régis Coté & Associés	43 789,15 \$
Régulvar	1 032,48 \$
Remorquage S.P.I.	206,97 \$
Renaud-Bray	3 325,40 \$
Réseau québécois des Villes et Villages en santé	47,00 \$
Richer Boulet Inc	1 034,26 \$
Robitaille Équipement inc.	854,84 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Rona	631,62 \$
S.S.Q. Groupe financier	16 990,16 \$
S.T.P. inc	252,94 \$
Sablrière Vallière inc.	353,41 \$
Sandra Rodrigue	170,02 \$
Sani John Inc.	1 194,51 \$
Sani Orléans inc.	23 968,80 \$
Sani-Fontaine	31,04 \$
Sarah-Judith Breton	255,50 \$
SCFP	2 869,40 \$
SCFP - Section locale 5187	2 412,83 \$
Sciences en Folie Québec 2005	6 125,87 \$
Scolart	351,94 \$
SÉAO -Constructo	4 125,31 \$
Sentiers de la capitale	809,49 \$
Services National des Sauveteurs inc.	200,00 \$
Signalisation Lévis inc.	659,96 \$
Simon Larouche	1 000,00 \$
Sinto Inc	365,85 \$
SNQ de la Capitale (FN)	165,00 \$
Socan	317,26 \$
Société protectrice des animaux de Québec	6 476,95 \$
Société québécoise d'information juridique	17,25 \$
Solotech Québec inc.	5 490,06 \$
Solutions d'affaires de la Capitale inc.	10 205,30 \$
Somavrac C.C. inc.	3 673,41 \$
S-Pace signalétique inc	2 177,05 \$
Spécialités Industrielles Harvey	5,06 \$
Stéphane Blouin	125,00 \$
Sylvain Robitaille	255,50 \$
Tenaquip	926,96 \$
Toiture de la Capitale	344,91 \$
Toshiba	2 498,58 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	504,97 \$
Turcotte 1989 inc.	1 290,26 \$
Union des municipalités du Québec	15 780,14 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	327,68 \$
Ville de Québec	57 990,40 \$
Vincent Thomassin	166,67 \$
Visa Desjardins	11 360,36 \$
Vitrierie Beauport	64,39 \$
Vitrierie Pro-Verre	264,62 \$
Wal mart Beauport	212,23 \$
Wolseley	102,11 \$
Wurth Canada Lté	895,12 \$
Xylem Canada company	1 776,87 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	1 270,47 \$
Zoll Medical Canada Inc.	338,62 \$
Total	869 914,95 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

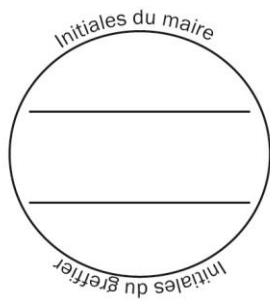
5. 304-08-17 Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Correspondance de la MMQ : Ristourne de 4 624 \$

6. 305-08-17 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Comité environnement
- Comité du budget
- Développement commercial et industriel
- Comité de circulation
- Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent

- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget

- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois

- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT

DÉPÔT

7. 306-08-17

Dépôt du procès-verbal de correction PVC-008-17

Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière, Mme Maude Simard, avocate, dépose le procès-verbal de correction PVC-008-17 et ses documents explicatifs.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8. 307-08-17

Adoption du Règlement 808-17 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service, d'un camion et ses équipements de déneigement et d'un mini-chargeur sur roues et ses équipements, remboursable sur 10 ans

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c D-7;

Considérant que le coût des acquisitions de véhicules est estimé à 487 000 \$ selon l'estimation des coûts du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 26 juin 2017, décrite à l'annexe A - Estimé - Règlement 808-17, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017 pour un montant de 487 000 \$;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

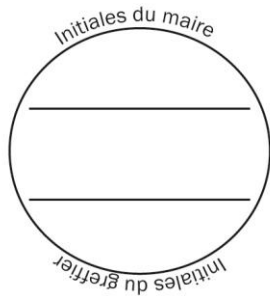
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 21 août 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition de véhicules et un emprunt de 487 000 \$, financée par un règlement d'emprunt du même montant, remboursable sur 10 ans:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'adopter le règlement 808-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service, d'un camion et ses équipements de déneigement et d'un mini-chargeur sur roues et ses équipements, remboursable sur 10 ans;*
- De procéder à une tenue de registre auprès des personnes habiles à voter, le cas échéant;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. 308-08-17 Adoption du Règlement 810-17 - Règlement abrogeant le Règlement 800-17 relatif à l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles de divers règlements

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 800-17 - *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13, en vue de financer une dépense de 447 000 \$, le 13 mars 2017;*

Considérant que le conseil municipal souhaite abroger le Règlement 800-17 afin d'adopter un nouveau règlement, soit le Règlement 810-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service, d'un camion et ses équipements de déneigement et d'un mini-chargeur sur roues et ses équipements, remboursable sur 10 ans, plutôt que d'affecter les sommes disponibles de certains règlements fermés pour financer cette acquisition;*

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 21 août 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 810-17 - *Règlement abrogeant le Règlement 800-17 relatif à l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000\$ des soldes disponibles de divers règlements;*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

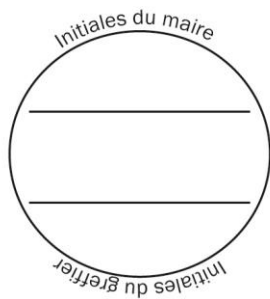
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AVIS DE MOTION

10. 309-08-17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 812-17 - Règlement modifiant l'article 4 du Règlement 806-17 décrétant un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal,



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

un règlement modifiant le Règlement 806-17 décrétant un emprunt de 365 000\$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans.

N° de résolution ou annotations

Le projet de règlement 812-17 est déposé au conseil municipal.

11. 310-08-17 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 811-17 - Règlement établissant la rémunération du personnel électoral, modifiant le Règlement 787-16**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 787-16 relatif à la rémunération du personnel électoral.

Le projet de Règlement 811-17 est déposé au conseil municipal.

12. 311-08-17 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 813-17 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour effectuer des travaux correctifs pour l'écoulement des eaux pluviales, remboursable sur 20 ans, abrogeant le Règlement 809-17**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Alain Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour effectuer des travaux correctifs pour l'écoulement des eaux pluviales, remboursable sur 20 ans, abrogeant le Règlement 809-17.

Le projet de Règlement 813-17 est déposé au conseil municipal.

URBANISME

13. 312-08-17 **Demande de PIIA – 393, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant la demande de PIIA 2017-0009 déposée le 12 mai 2017;

Considérant que la demande vise la rénovation d'un immeuble situé dans le noyau villageois, en zone mixte ou commerciale, dont les travaux projetés sont visibles de l'extérieur et qu'elle est assujettie aux normes relatives aux chapitres 5 et 8 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) afin d'accepter la demande de PIIA 2017-0009 pour la rénovation d'un immeuble en zone mixte ou commerciale dont les travaux sont visibles de l'extérieur, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2017, à la condition que l'escalier extérieur prévu du côté gauche (vue de face) soit d'une couleur s'harmonisant au revêtement extérieur de façon à ce qu'il soit moins visible de la rue;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2017-0009 pour la rénovation d'un immeuble en zone mixte ou commerciale dont les travaux sont visibles de l'extérieur, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2017, à la condition que l'escalier extérieur prévu du côté gauche (vue de face) soit d'une couleur s'harmonisant au revêtement extérieur de façon à ce qu'il soit moins visible de la rue;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



14. 313-08-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Premier projet de résolution PPR-313-08-17 visant à régulariser la classe d'usage existante pour l'immeuble situé au 19, rue Auclair, en vertu du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à régulariser la classe d'usage existante pour un immeuble situé au 19, rue Auclair;

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

Considérant que la demande vise à reconnaître un usage dérogatoire existant, soit permettre l'établissement d'un service de construction et d'estimation de bâtiment en général - *code d'usage 661*, faisant partie de la classe d'usage C-5 dans une zone résidentielle (HB-22), qui n'est pas autorisé dans la zone ;

Considérant que l'usage est présent depuis 1996 sans problème de compatibilité avec le voisinage;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire dans une zone résidentielle et que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 juillet 2017, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'exercice de l'usage 661, faisant partie de la classe d'usage C-5 dans une zone résidentielle (HB-22), plus précisément au 19, rue Auclair;
- Qu'en vertu du Règlement 796-12 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Qu'en tout temps, l'usage autorisé doit être conforme aux conditions d'exercice établies au règlement de zonage en vigueur concernant l'usage 661, faisant partie de la classe C-5 et de toute équivalence de classification d'usage d'un règlement de zonage subséquent applicable;
 - Qu'une zone tampon végétalisée d'au moins 10 m soit aménagée et à défaut, qu'une clôture opaque soit installée;
- Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 septembre 2017, à 19 h au bâtiment du parc des Saphirs, au 175, rue Kildare;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



15. 314-08-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Approbation de la résolution accordant un permis de construction pour un immeuble à trois logements et une dérogation à la marge de recul pour l'immeuble situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317), en vertu du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, initialement adopté sous PPR223-06-17

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à accorder un permis de construction pour un immeuble à trois logements situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317 du Cadastre du Québec);

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

Considérant que la demande vise à autoriser l'ajout de l'usage H-4 (habitation comprenant trois logements et plus), usage dérogatoire au règlement de zonage pour la zone M-10;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage résidentiel dérogatoire dans une zone mixte principalement résidentielle et que le projet n'est pas susceptible de constituer une source de nuisance pour le voisinage résidentiel environnant, et ce, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 23 mai 2017, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution PPR223-06-17;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 juin 2017;

Considérant l'adoption d'un deuxième projet de résolution DPR273-07-17 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'exercice de l'usage H-4 - Habitation trois logements et plus, situé en zone M-10, et plus précisément au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317 du Cadastre du Québec);
- Qu'en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, le Conseil régularise la dérogation au Règlement 455-04 - *Règlement de zonage* inhérente au projet concerné, telle que décrite ci-dessous:
 - La marge de recul avant dérogatoire, soit à 4 mètres, alors que dans la zone M-10, la marge de recul avant minimale est de 7,62 mètres;
- Qu'en vertu du Règlement 796-12 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Qu'en tout temps, l'usage autorisé doit être conforme aux conditions d'exercice établies au règlement de zonage en vigueur concernant l'usage habitation H-4 (trois logements et plus) et de toute équivalence de classification d'usage d'un règlement de zonage subséquent applicable;
 - Que le nombre de logements soit restreint à trois (3);
 - Que le terrain soit déblayé afin que l'immeuble soit construit au même niveau que la rue;
 - Que le stationnement soit situé en cour latérale;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le terrain soit revégétalisé en bordure de l'aire de stationnement et des trottoirs;
 - Que plus de 24% du terrain soit aménagé en superficie végétale et que trois arbres soient plantés, dont au moins un en cour avant sur cette superficie;
 - Que plus de 42% du terrain soit conservé en superficie naturelle;
 - Que l'éclairage extérieur soit sobre et à l'échelle du piéton.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 315-08-17

Adoption de la résolution accordant un changement d'usage pour l'immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601), en vertu du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, initialement adopté sous PPR224-06-17

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à accorder un changement d'usage pour un immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601 du Cadastre du Québec);

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

Considérant que la demande vise à reconnaître un usage dérogatoire existant non protégé par droits acquis, soit l'usage A-2 (écurie) dans la zone résidentielle HB-6;

Considérant que l'usage est présent depuis 18 ans sans problème de compatibilité avec le voisinage;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire dans une zone résidentielle et que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 23 mai 2017, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution PPR224-06-17;

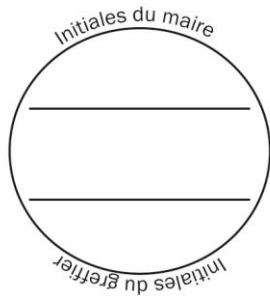
Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 juin 2017;

Considérant l'adoption du deuxième projet de résolution DPR274-07-17 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'exercice de l'usage A-2 (écurie) dans la zone HB-6, plus précisément au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601 du Cadastre du Québec);
- Qu'en vertu du Règlement 796-12 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la condition suivante doit être remplie eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Qu'en tout temps, l'usage autorisé doit être conforme aux conditions d'exercice établies au règlement de zonage en vigueur concernant l'usage A-2



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

(écurie) et de toute équivalence de classification d'usage d'un règlement de zonage subséquemment applicable;

- Qu'en tout temps, le nombre de chevaux ne soit de plus de cinq (5), à l'exception des portées qui seront autorisées en suppléments jusqu'à ce que les poulains soient matures.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 316-08-17 **Renouvellement de mandat de membres du comité consultatif en urbanisme (CCU)**
Considérant qu'en vertu de l'article 5 du règlement 725-14 - *Règlement constituant le comité consultatif en urbanisme et abrogeant le Règlement 273-92*, le mandat des membres du comité est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant que les mandats de M. Clément Bouchard, M. Patrick Tremblay et M. Daniel Gosselin sont arrivés à échéance;

Considérant que le mandat peut être renouvelé en tout temps par une résolution du conseil municipal :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De renouveler les mandats de M. Clément Bouchard, M. Patrick Tremblay et M. Daniel Gosselin au sein du comité consultatif en urbanisme pour une période de deux (2) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

18. 317-08-17 **Affectation de la réserve pour aqueduc**
Considérant que le bris de la conduite d'eau potable du puits SBL-5 et la nécessité de procéder à des travaux de réparation;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter les dépenses pour ces travaux au Fonds aqueduc:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

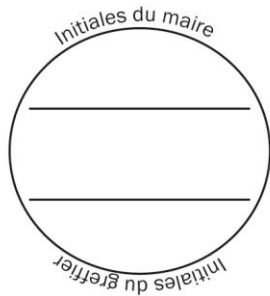
- D'affecter la dépense relative à la réparation de la conduite d'eau potable du puits SBL-5, pour un montant de 41 839,41\$ au Fonds aqueduc;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 318-08-17 **Virement budgétaire n° 5**
Considérant les recommandations de la trésorière, décrites au tableau ci-joint :

SALAIRE INCENDIE		
02-220-00-141	salaires prévention (inspection bâtiment municipaux)	22 000 \$
02-230-00-141	salaires sécurité civile	(22 000) \$
SALAIRES SÉCURITÉ PUBLIQUE		
02-220-00-454	formations	40 000 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

02-220-00-345	informations aux citoyens	5 000 \$
02-240-00-454	Formations Premiers répondants	5 000 \$
02-220-06-525	Entretien Unité d'urgence -1062	6 000 \$
02-230-00-141	salaires sécurité civile	(20 000) \$
02-240-00-141	salaires premiers répondants	(36 000) \$
SERVICES PROFESSIONNELS SÉCURITÉ PUBLIQUE		
02-120-00-419	Autres frais professionnels et techniques	900 \$
02-130-00-345	Informations aux citoyens	1 600 \$
02-140-00-452	Services professionnels d'archivage et classement	1 000 \$
02-230-00-419	Services techniques	(3 500) \$
LOCATION CAMION CUBES POUR TRAVAUX PUBLICS		
02-330-00-516	Locations machineries et outillages	2 526 \$
02-320-00-454	Formations	874 \$
02-320-00-516	Locations machineries et outillages	(3 400) \$
SYSTÈME DE VENTILATION POUR LE GARAGE OBLIGATION CSST		
02-414-00-522	Ent.et rép. - terrains et bâtiments	1 359 \$
02-330-00-634	huiles et lubrifiants	2 041 \$
02-320-01-521	Entretien et réparation Ponceaux	4 000 \$
02-320-00-643	Achat de petits outils	(7 400) \$
RÉPARATION SOUFFLEUR		
02-330-00-622	Sable-salé / Pierre 1/4	10 000 \$
02-330-00-629	Sel	10 000 \$
02-330-19-525	Entretien du souffleur 2011	(20 000) \$
RECLASSER PRODUITS CHIMIQUES HIVER-ÉTÉ		
02-320-00-635	Produits chimiques	1 455 \$
02-330-00-635	Produits chimiques	(1 455) \$
PROGRAMME DE GARANTIE RÉTROCAVEUSE		
02-320-26-525	Entretien tracteur John Deere 2015	12 719 \$
02-320-29-525	Entretien rétrocaveuse 2016	(12 719) \$
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SÉCURITÉ NOUVEAUX EMPLOYÉS URBANISME		
02-620-00-411	Service technique	1 000 \$
02-610-00-650	Vêtements, équipements et bottes de sécurité	(1 000) \$
SERVICES PROFESSIONNELS RESSOURCES HUMAINES		
02-130-00-413	Services de comptabilité et de vérification	2 500 \$
02-160-00-459	Service technique	(2 500) \$
ÉQUIPEMENTS EMPLOYÉS		
02-701-21-650	Vêtements, équipements et bottes de sécurité	676 \$
02-330-00-650	Vêtements, équipements et bottes de sécurité	1 424 \$
02-701-25-610	Alimentation et breuvages	500 \$
02-130-00-345	Informations aux citoyens	85 \$
02-130-00-341	Publicité information - journaux et revues	315 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureaux	(3 000) \$
FORMATION		
02-160-00-999	Autres	800 \$
02-140-00-454	Formation	(800) \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

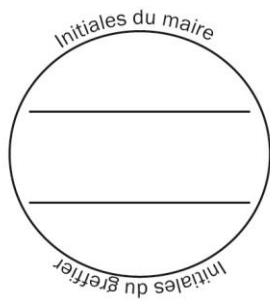
APPROVISIONNEMENTS

20. 319-08-17

Adjudication de contrat à Allen Entrepreneur général pour la réparation de la conduite d'eau potable du puits SBL-5

Considérant le bris de la conduite d'eau potable du puits SBL-5 et la nécessité de procéder à des travaux de réparation;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres sur invitation (INV2017-07), le 21 juillet 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 août 2017, à 10h;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Allen entrepreneur général	32 000,00\$	Oui
Charles-Auguste Fortier inc.	73 780,90\$	Oui
Excavations Lafontaine inc.	75 448,00\$	Oui

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des travaux de réparation de la conduite en eau potable du puits SBL-5, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Allen entrepreneur général* pour un montant de 32 000,00\$, avant les taxes applicables, conformément au devis INV2017-07;
- Que les fonds soient pris à même la réserve aqueduc;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 320-08-17 Adjudication de contrat à Charles-Auguste Fortier inc. pour l'exécution de divers travaux - Réfection des rues de l'Étang et Langevin (Lot A), 35 rue Goudreault (Lot B) et rues du Collège et de la Patinoire (Lot C)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que les travaux font partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-04) le 21 juillet 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT LOT A (AVANT TAXES)	MONTANT LOT B (AVANT TAXES)	MONTANT LOT C (AVANT TAXES)	TOTAL DES LOTS (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
<i>Charles-Auguste Fortier inc.</i>	722 927,50\$	149 904,00\$	626 858,50\$	1 499 690,00\$	Oui
<i>Construction et pavage Portneuf inc.</i>	860 186,80\$	307 235,10\$	665 829,54\$	1 833 253,44\$	Oui
<i>Les Excavations Lafontaine inc.</i>	988 768,25\$	142 326,52\$	711 123,00\$	1 842 217,77\$	Oui

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier d'adjuger le contrat le mandat au plus bas soumissionnaire conforme :

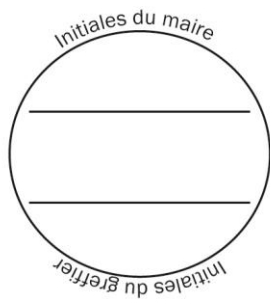
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour l'exécution de divers travaux - rues de l'Étang et Langevin, du 35, rue Goudreault et des rues du Collège et de la Patinoire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Charles-Auguste Fortier inc.* pour un montant de 1 499 690,00\$, avant les taxes applicables, conformément au devis SBDL2017-04;
- Que les crédits soient pris à même le Règlement d'emprunt 801-17 en lien avec les travaux programmés dans la TECQ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



22. 321-08-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Adjudication de contrat à Laboratoire d'Expertises de Québec ltée pour le mandat de contrôle et de la qualité des sols et des matériaux pour des travaux divers – Réfection des rues de l'Étang et Langevin (Lot A), 35 rue Goudreault (Lot B) et rues du Collège et de la Patinoire (Lot C)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017 2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que les travaux font partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres sur invitation (INV2017-04) le 1^{er} août 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT LOT A (AVANT TAXES)	MONTANT LOT B (AVANT TAXES)	MONTANT LOT C (AVANT TAXES)	TOTAL DES LOTS (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Laboratoire d'Expertises de Québec ltée	6 275,00\$	3050,00\$	6 855,00\$	16 180,00\$	Oui
Englobe Corp.	8 244,90\$	4 420,50\$	9 339,90\$	22 005,30\$	Non
Labo S.M. inc.	8571,00\$	4717,00	10 237,00\$	23 525,00\$	Oui
GHD Consultants ltée	Aucune soumission déposée				s.o.
SNC Lavallin	Aucune soumission déposée				s.o.

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour le mandat de contrôle de la qualité des sols et des matériaux pour des travaux divers, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Laboratoire d'Expertises de Québec ltée* pour un montant de 16 180,00\$, avant les taxes applicables, conformément au devis INV2017-08;
- Que les crédits soient pris à même le Règlement d'emprunt 801-17 en lien avec les travaux programmés dans la TECQ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 322-08-17

Adjudication de contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de drainage et de réhabilitation de conduites (émissaires)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017 2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que les travaux font partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-09) le 7 juillet 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2017, à 11h;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

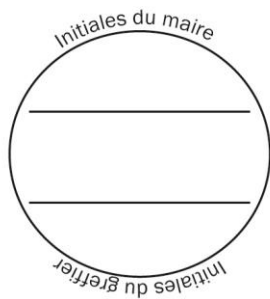
SOUSSIONNAIRES	TOTAL DES LOTS (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Les Excavations Lafontaine inc.	326 759,00\$	oui
Charles-Auguste Fortier inc.	496 134,31\$	oui

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour le mandat de contrôle de la qualité des sols et des matériaux pour des travaux divers, au plus bas soumissionnaire conforme, soit



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Les Excavations Lafontaine inc., pour un montant de 326 759,00\$, avant les taxes applicables, conformément au devis SBDL2017-09;

N° de résolution ou annotations

- Que l'adjudication des travaux pour les items 1 et 2, soit les émissaires des rues Goudreault et Zurich, soit conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt 813-17;
- Que les fonds pour combler la dépense aux items 1 et 2, soit les émissaires des rues Goudreault et Zurich, soit pris à même le Règlement 813-17;
- Que les fonds pour combler la dépense à l'item 3, soit la réhabilitation des rues Goudreault et Dionne soient pris à même le Règlement d'emprunt 801-17 en lien avec les travaux programmés dans la TECQ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 323-08-17

Adjudication de contrat à Groupe Coopératif Dynaco pour la fourniture d'un mini-chargeur sur roues

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre 2016;

Considérant que l'acquisition d'un mini-chargeur sur roues fait partie du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-07) le 5 mai 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mai 2017, à 10h;

Considérant les résultats suivants et la conformité de la seule soumission reçue:

SOUSSIONNAIRE	TOTAL (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Groupe Coopératif Dynaco	113 312,00\$	oui

Considérant la recommandation favorable de la responsable des approvisionnements d'adjuger le mandat au soumissionnaire conforme :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la fourniture d'un mini-chargeur sur roues à *Groupe Coopératif Dynaco* pour un montant de 113 312,00\$, avant les taxes applicables, conformément au devis SBDL2017-07, conditionnellement à l'approbation par le MAMOT du Règlement 808-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 487 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service, d'un camion et ses équipements de déneigement et d'un mini-chargeur sur roues et ses équipements, remboursable sur 10 ans;*
- Que les fonds soient pris à même le Règlement d'emprunt 808-17;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

25. 324-07-17

Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse

Considérant la demande de subvention de M. Boris Patry dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant que M. Boris Patry est un jeune joueur de baseball faisant partie de l'équipe Pee-Wee Warriors AA de la Capitale en baseball élite qui a participé au tournoi provincial Pee-Wee AA BLRT de Baseball Québec du 19 au 23 juillet dernier;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant l'analyse et la recommandation de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 150,00 \$ à M. Boris Patry, conformément à la politique d'aide à la jeunesse;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

26. 325-08-17

Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

Considérant la finalisation travaux de construction du bâtiment parc des Saphirs;

Considérant que le 17 octobre 2016 l'avenant n° 1 a été entériné par le conseil de la Ville pour un montant de 31 034.44 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que le 14 novembre 2016, l'avenant n° 2 a été entériné par le conseil municipal pour un montant de 37 840.86 \$;

Considérant que le 13 février 2017, l'avenant n° 3 a été entériné par le conseil municipal pour un montant de 71 141,92 \$;

Considérant l'avenant n° 4 reçu le 11 juillet 2017;

Considérant que cet avenant inclut les directives de changements déjà approuvés A-18, A-19, A-23-rev1, A-24, A-28, A-44, A-50 et S-07-rev1;

Considérant que le montant total de ces directives est de 11 768,23 \$, avant les taxes applicables;

Considérant que ces directives de changement portent notamment sur l'ajout d'une table à langer, la modification des solins et des seuils, la modification de certaines cloisons et d'autres travaux mineurs;

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser les changements au contrat contenus dans l'avenant n° 4, pour une somme totale de 11 768,23\$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, dont le budget est prévu au PTI pour le Service des loisirs, projet # 022-12 – Parc des Saphirs, poste comptable 23-700-00-711 – Contrats clé en main;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 326-08-17

Acceptation et autorisation de signature du contrat d'entretien hivernal de l'avenue Sainte-Brigitte avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que la Ville a sur son territoire une portion de route appartenant au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMETQ), soit l'avenue Sainte-Brigitte sud, allant des limites de la Ville de Québec (arrondissement Beauport) jusqu'à l'intersection de la rue Auclair;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville doit reconduire l'entente avec le MTMETQ afin que des sommes lui soient remises en fonction du service réalisé par le Service des travaux publics pour entretenir cette portion de route;

Considérant que M. Christian Bilodeau, directeur des travaux publics, a renégocié à la hausse les sommes versées par le MTMETQ à la Ville pour l'entretien hivernal de l'avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que le contrat sera d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an, à deux reprises;

Considérant que la somme que le MTMETQ est prêt à consentir à la Ville pour l'entretien hivernal de la portion de route lui appartenant est de 70 000\$ par an, sans indexation;

Considérant que le montant consenti par le MTMETQ couvre globalement les coûts assumés par le service des travaux publics pour l'exécution de ces travaux ;

Considérant que la Ville désire conserver l'entretien de l'avenue Sainte-Brigitte afin de faciliter la gestion de la qualité du travail exécuté sur son territoire;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De signer l'entente entre le MTMETQ et la Ville pour une durée de trois (3) ans;
- Que le MTMETQ verse à la Ville la somme de 70 000\$ par an, pour l'entretien hivernal de l'avenue Sainte-Brigitte sud;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 327-08-17

Autorisation à Beaudoin Hurens pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c Q-2.

Considérant que le conseil municipal a autorisé la firme d'ingénieurs *Beaudoin Hurens* à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2017;

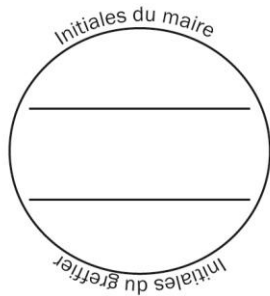
Considérant que la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été déposée par *Beaudoin Hurens* au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant la réponse du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques transmise le 7 août 2017 à *Beaudoin Hurens*, à l'effet que les travaux visés requièrent plutôt une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a nommé le groupe d'experts-conseils *Beaudoin Hurens* comme représentant dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation (article 32) pour le projet de mise à niveau de la conduite de trop-plein du 35, rue Goudreault;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval donne l'autorisation au groupe d'experts-conseils *Beaudoin Hurens* de signer et présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet ci-haut mentionné.
- De s'engager à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC),



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme *Beaudoin Hurens* quant à la conformité des travaux.

N° de résolution ou annotations

- De s'engager à entretenir les ouvrages et des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (en réseau et en fin de réseau) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.
- Que la firme *Beaudoin Hurens* présente cette nouvelle demande de certificat d'autorisation, et ce, sans honoraires professionnels supplémentaires (les frais exigés par le Ministère pour la présentation de la demande seront couverts par la Ville).

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

29. 328-08-17

Adoption de la Politique sur le port des appareils de protection respiratoire

Considérant que la Ville fait partie de la mutuelle de prévention de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ);

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail (CNESST) recommande l'élaboration d'un programme de protection respiratoire dans les établissements où les travailleurs sont exposés à des poussières, particules, vapeurs organiques, gaz, etc.;

Considérant qu'en tant que membre d'une mutuelle de prévention, la Ville s'engage à élaborer un programme de prévention pour chacun de ses établissements;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la *Politique sur le port des appareils de protection respiratoire*;
- Que ladite politique remplace toutes celles adoptées antérieurement et qu'elle soit intégrée dans les programmes de protection respiratoire des établissements de la Ville;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 329-08-17

Adoption de la Politique pour les équipements de protection individuelle (EPI)

Considérant que la Ville fait partie de la mutuelle de prévention de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ);

Considérant qu'en tant que membre d'une mutuelle de prévention, la Ville s'engage à élaborer un programme de prévention pour chacun de ses établissements;

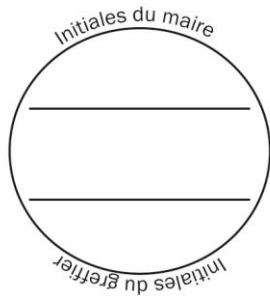
Considérant qu'afin de bien compléter ses programmes de prévention et de les mettre à jour, la Ville doit adopter ou mettre à jour les différentes politiques en matière de santé et sécurité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la *Politique pour les équipements de protection individuelle (EPI)*;
- Que ladite politique remplace toutes celles adoptées antérieurement et qu'elle soit intégrée dans les différents programmes de prévention;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

31. 330-08-17

Autorisation de signatures d'actes notariés concernant le développement « Bellevue, phase 6 »

Considérant le protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et Gestion et développement de la Triade inc, (« le promoteur ») intervenu le 28 août 2011 relatif au développement résidentiel « Bellevue, phase 6 » et de l'addenda à l'entente signé le 11 avril 2017;

Considérant l'addenda signé par les parties a permis de clarifier leurs obligations en ce qui concernent les infrastructures de gestion des eaux pluviales et de l'eau potable;

Considérant que tous les travaux de ce développement ont été réalisés par le promoteur à la satisfaction de la Ville;

Considérant que la Ville doit acquérir une parcelle de rue appartenant au promoteur et qu'elle doit lui céder une parcelle de lot dans le développement afin de régulariser la situation;

Considérant que des servitudes doivent être consenties par le promoteur à la Ville afin qu'elle puisse entretenir ses infrastructures situées sur les lots appartenant au promoteur;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la greffière :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les actes notariés et les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

32. 331-08-17

Ratification de l'entente pour les travaux sur la propriété du 37, rue Goudreault

Considérant les travaux à intervenir pour le remplacement de la conduite de trop-plein de la Ville située au 35, rue Goudreault;

Considérant qu'une partie de la conduite de trop-plein est située sur une propriété privée, sise au 37, rue Goudreault;

Considérant que la Ville et les propriétaires du 37, rue Goudreault, ont convenu de certaines modalités et conditions pour l'exécution des travaux;

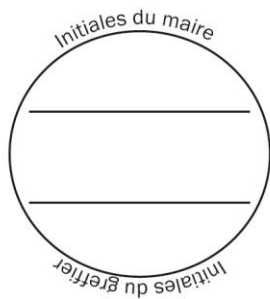
Considérant que les parties ont signé une entente à cet effet le 4 août 2017;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De ratifier l'entente intervenue entre la Ville et les propriétaires du 37, rue Goudreault, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de la conduite de trop-plein;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

33. 332-08-17

Désignation d'un enchérisseur pour la Ville dans le cadre de la vente pour non-paiement de taxes

Considérant que la Ville procédera le 12 septembre prochain à une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

Considérant qu'en vertu de l'article 536 LCV, la Ville peut enchérir et acquérir pour les immeubles visés par cette vente;

Considérant que la Ville souhaite désigner une personne à cet effet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer et d'autoriser M. Marc Proulx, directeur général, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, lors de la vente pour taxes de 2017, l'enchère ne devant pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

34. 333-08-17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

À 19 h 46, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 56.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

35. 334-08-17

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 56.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.